

La France doit étendre la distribution des comprimés d'iode autour des installations nucléaires

La Suisse termine la distribution de comprimés d'iode dans un rayon de 50 km autour de ses quatre centrales nucléaires¹. En France, la distribution s'arrête toujours à 10 km, sans prendre en compte les leçons de la catastrophe de Fukushima.

Les autorités françaises ont récemment publié un *Plan national de réponse, accident nucléaire ou radiologique majeur*², qui n'a pas étendu le rayon de distribution de ces comprimés. Pourtant, lors de l'accident de Fukushima, la zone dans laquelle la dose à la thyroïde pouvait dépasser les critères de prophylaxie fixés par l'AIEA (50 mSv sur les 7 premiers jours) s'étendait jusqu'à environ 50 km de la centrale³. La centrale de Fukushima dai-ichi étant située en bord de mer, 80% des rejets atmosphériques sont allés vers l'océan pacifique. Ce ne sera pas le cas si une catastrophe nucléaire survient en France, car les vents dominants soufflent vers l'Est. La distance de 50 km choisie par la Suisse est donc un minimum et devrait être adoptée par les autres pays européens.

En Suisse, le nombre de personnes bénéficiant d'une boîte de 12 comprimés va ainsi presque quadrupler pour atteindre le nombre de 4,9 millions de personnes, incluant les habitants des villes de Zurich, Bâle, Neuchâtel et Lucerne. Ceci représente près de 60% de la population suisse. Le coût de l'extension, environ 30 millions de francs suisses (25 millions d'euros), sera couvert par les compagnies d'électricité.

¹ <http://www.jodtabletten.ch/fr/>

² Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), *Plan national de réponse, accident nucléaire ou radiologique majeur*, février 2014

http://www.risques.gouv.fr/sites/default/files/upload/sgdsn_parties1et2_270114.pdf

³ Nuclear Safety Commission, Special Committee on Nuclear Disaster, Emergency Preparedness guidelines working group, *Interim Report for Reviewing, "Regulatory Guide: Emergency Preparedness for Nuclear Facilities"*, March 2012
http://www.nsr.go.jp/archive/nsc/NSCenglish/geje/20120322review_3.pdf

En Belgique, les comprimés d'iode sont distribués dans un rayon de 20 km. Et l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire⁴ soulignait, le 8 mars 2011, juste avant la catastrophe de Fukushima, que « *les études de dispersion des nuages radioactifs réalisées pour différents termes-sources susceptibles d'être rencontrés en cas d'accident nucléaire montrent que, pour les niveaux d'intervention faibles tels qu'ils sont actuellement préconisés, des comprimés d'iode pourraient se révéler nécessaires pour les membres du public cible prioritaire à des distances allant jusqu'à plusieurs dizaines de km. La notion de zone sans risque devient donc pratiquement virtuelle et il y aura lieu de prévoir la possibilité d'approvisionnement en iode en pratique sur l'ensemble du territoire* ».

En Allemagne, la Commission de Protection Radiologique (*Strahlenschutzkommission, SSK*) a recommandé d'étendre les zones de préparation à l'urgence⁵. Elle conclut qu'il pourrait être « *nécessaire d'administrer de l'iode stable aux enfants, jeunes et femmes enceintes qui sont bien plus éloignés de la centrale (>100 km) mais sous les vents. Les calculs ont montré que les limites de dose peuvent être dépassées jusqu'à 200 km autour des centrales allemandes. Les distances plus grandes que 200 km n'ont pas été étudiées* » car cela couvre déjà presque tout le territoire national. Dans ses calculs, la commission a choisi, pour les enfants, jeunes et femmes enceintes, un seuil de prise d'iode stable de 50 mSv, qui correspond au seuil pour les adultes en France. Par conséquent, la même conclusion s'impose en France pour toute la population.

Les autorités de sûreté européennes ont récemment recommandé que la thyroïde puisse être protégée jusqu'à 100 km en cas d'accident grave (groupe de travail AtHLET⁶). Les autorités françaises ont validé ce texte. Qu'attendent-elles pour l'appliquer ?

⁴ P. Smeesters, L. Van Bladel, Agence fédérale de Contrôle nucléaire, *Accidents nucléaires et protection de la thyroïde par l'iode stable*, 8 mars 2011

http://www.imre.ucl.ac.be/rpr/Smeesters/AccidentNucleaire_%20IodeStable_20110309.pdf

⁵ Strahlenschutzkommission, *Planungsgebiete für den Notfallschutz in der Umgebung von Kernkraftwerken, Empfehlung der Strahlenschutzkommission*, Verabschiedet in der 268. Sitzung der Strahlenschutzkommission am 13./14. Februar 2014

http://www.ssk.de/SharedDocs/Beratungsergebnisse_PDF/2014/Planungsgebiete.pdf?__blob=publicationFile

Ou en anglais : *Planning areas for emergency response near nuclear power plants*

Recommendation by the German Commission on Radiological Protection, Adopted at the 268th meeting of the German Commission on Radiological Protection on 13 and 14 February 2014

http://www.ssk.de/SharedDocs/Beratungsergebnisse_PDF/2014/Planungsgebiete_e.pdf?__blob=publicationFile

⁶ Heads of the European Radiological protection Competent Authorities (HERCA) and Western European Nuclear Regulators' Association (WENRA), *Ad hoc High-Level Task Force on Emergencies (AtHLET), Position paper*, 25-09-2014

http://www.wenra.org/media/filer_public/2014/11/21/herca-wenra_approach_for_better_cross-border_coordination_of_protective_actions_during_the_early_phase_of_a_nuclear_accident.pdf

Alors que l’Autorité de Sûreté Nucléaire française reconnaît qu’un accident nucléaire grave est possible en France, la protection offerte aux résidents français n’est pas suffisante.

L’ACRO demande donc que le rayon de distribution de comprimés d’iode soit fortement étendu en France, à l’instar de la Suisse, et qu’un plan de réponse à l’accident, prenant réellement en compte les leçons des catastrophes de Tchernobyl et Fukushima, soit établi et discuté avec les citoyens concernés.

Contact :

ACRO –Siège social

138 Rue de l’Eglise

14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Tél : 02 31 94 35 34

Site Internet : www.acro.eu.org

Courriel : acro@acro.eu.org